

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 147.709.412 dinars, un actif net de 147.328.936 dinars et un bénéfice de la période de 2.402.415 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 Octobre 2023

Le Commissaire Aux Comptes

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2023	30/09/2022	Année 2022
Portefeuille-titres	4	102 089 175	74 026 615	82 707 752
Obligations et valeurs assimilées		98 083 676	74 026 615	80 627 452
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 005 499	-	2 080 300
Placements monétaires et disponibilités		45 620 202	30 191 221	24 001 854
Placements monétaires	5	39 153 240	22 571 746	18 979 905
Disponibilités		6 466 962	7 619 475	5 021 949
Autres actifs	6	35	264	264
TOTAL ACTIF		147 709 412	104 218 100	106 709 870
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	346 319	364 212	309 578
Autres créditeurs divers	8	34 157	34 767	37 598
TOTAL PASSIF		380 476	398 979	347 176
ACTIF NET				
Capital	9	140 903 674	99 832 852	100 820 391
Sommes capitalisables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 425 262	3 986 269	5 542 304
ACTIF NET		147 328 936	103 819 121	106 362 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		147 709 412	104 218 100	106 709 870

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Libellé	Note	Période du 01/07/23 au 30/09/23	Période du 01/01/23 au 30/09/23	Période du 01/07/22 au 30/09/22	Période du 01/01/22 au 30/09/22	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10	1 502 201	4 252 206	1 165 280	3 116 076	4 354 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 502 201	4 252 206	1 165 280	3 116 076	4 354 227
Revenus des placements monétaires	11	309 542	651 310	214 333(*)	656 682(*)	947 711(*)
Revenus des prises en pension	12	964 869	1 699 552	308 562(*)	414 836(*)	645 454(*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 776 612	6 603 068	1 688 175	4 187 594	5 947 392
Intérêts des mises en pension		-	-	-	(1 209)	(1 209)
Charges de gestion des placements	13	(346 200)	(846 540)	(205 035)	(539 176)	(751 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 430 412	5 756 527	1 483 140	3 647 209	5 194 756
Autres charges	14	(47 720)	(121 519)	(33 936)	(92 045)	(126 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 382 691	5 635 009	1 449 204	3 555 164	5 067 874
Régularisation du résultat d'exploitation		514 263	790 253	104 900	431 105	474 430
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 896 954	6 425 262	1 554 104	3 986 269	5 542 304
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(514 263)	(790 253)	(104 900)	(431 105)	(474 430)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	17 020	-	23 741	23 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 724	57 283	20 327	60 393	83 043
Frais de négociation		-	(120)	-	(1 441)	(1 441)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 402 415	5 709 191	1 469 531	3 637 857	5 173 217

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période du 01/07/23 au 30/09/23	Période du 01/01/23 au 30/09/23	Période du 01/07/22 au 30/09/22	Période du 01/01/22 au 30/09/22	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 402 415	5 709 191	1 469 531	3 637 857	5 173 217
Résultat d'exploitation	2 382 691	5 635 009	1 449 204	3 555 164	5 067 874
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 724	57 283	20 327	60 393	83 043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	17 020	-	23 741	23 741
Frais de négociation de titres	-	(120)	-	(1 441)	(1 441)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	21 478 856	35 257 050	3 475 036	30 707 252	31 715 465
Souscriptions					
- Capital	48 116 055	86 065 887	15 448 400	59 042 900	71 405 600
- Régularisation des sommes non distribuables	2 671 469	4 767 272	-	-	13 875 773
- Régularisation des sommes distribuables	1 686 000	2 308 616	3 606 126	12 719 563	1 951 930
Rachats					
- Capital	(28 252 987)	(53 409 002)	(12 627 100)	(33 688 900)	(45 244 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 569 944)	(2 957 360)	-	-	(8 796 337)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 171 737)	(1 518 363)	(2 952 390)	(7 366 311)	(1 477 501)
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 881 271	40 966 242	4 944 567	34 345 110	36 888 683
ACTIF NET					
En début de période	123 447 665	106 362 694	98 874 554	69 474 011	69 474 011
En fin de période	147 328 936	147 328 936	103 819 121	103 819 121	106 362 694
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	950 780	843 715	807 426	582 099	582 099
En fin de période	1 117 004	1 117 004	835 639	835 639	843 715
VALEUR LIQUIDATIVE	131,896	131,896	124,239	124,239	126,064
TAUX DE RENDEMENT	1,59%	4,63%	1,46% (*)	4,10% (*)	5,63%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30

Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à 102.089.175 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			94 514 115	98 083 676	66,57%
Obligations des sociétés			23 425 163	24 133 458	16,38%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	600 000	627 948	0,43%
TNDE9EH7SA12	A. BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	3 000 000	3 010 573	2,04%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10%	10 000	1 000 000	1 076 493	0,73%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5%	25 000	2 500 000	2 626 000	1,78%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7 %	40 000	4 000 000	4 055 347	2,75%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	400 000	400 787	0,27%
TNCTFWUXVT74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	400 000	400 825	0,27%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	3 000 000	3 028 846	2,06%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	582 000	622 271	0,42%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 056 057	1,40%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	11 254	11 489	0,01%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	5 038	100 729	106 746	0,07%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2.5%	187	3 740	3 956	0,00%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	300 000	322 443	0,22%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	2 000 000	2 088 350	1,42%
TN0002102101	TLF A 11.4%	8 000	173 440	174 156	0,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	354 000	366 684	0,25%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	3 000 000	3 154 488	2,14%
Emprunt national			47 950 000	49 311 543	33.47%

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% actif net
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 138 762	1,45%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 133 401	1,45%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 322 791	4,97%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 044 161	0,71%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 068 173	2,08%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 071 978	2,09%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 315 700	3,61%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000	15 950 193	10,83%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 248 127	2,88%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 018 258	3,41%
BTA			23 138 952	24 638 675	16,72%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 011 741	1,37%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 101 559	6,18%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 525 375	9,18%
Titre OPCVM			4 002 993	4 005 499	2,72%
TN0002400604	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	38 550	4 002 993	4 005 499	2,72%
TOTAL			98 517 109	102 089 175	66,29%
Pourcentage par rapport à l'Actif					69,11%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à 39.153.240 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	24 268 407	24 578 141	16,68%
TNUMO1HD2KR4	Certificat de dépôt BTK au 14/11/2023 à 10,2% 190 jours	1 438 700	1 485 224	1,01%
TNNTOOYBX8E6	Certificat de dépôt BTK au 25/10/2023 à 10,2% 180 jours	4 325 309	4 475 685	3,04%
TNY4JQIZFSK2	Certificat de dépôt BNA au 22/01/2024 à 9,75% 180 jours	7 702 503	7 809 950	5,30%
TNYYEJEYAJ87	Certificat de dépôt BNA au 26/03/2024 à 9,75% 180 jours	4 814 064	4 817 022	3,27%
TNWFM02YY6G0	Certificat de dépôt BTE au 09/10/2023 à 9,15% 10 jours	5 987 831	5 990 260	4,07%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	14 501 900	14 575 100	9,89%
	Pension livrée BIAT au 06/10/2023 à 9% pour 17 jours	5 000 852	5 015 836	3,40%
	Pension livrée BIAT au 16/10/23 à 9% pour 21 jours	1 500 911	1 503 154	1,02%
	Pension livrée A.BANK au 02/01/2024 à 9,2% pour 102 jours	4 999 382	5 010 614	3,40%
	Pension livrée BTE au 02/10/2023 à 9,1% pour 60 jours	3 000 754	3 045 496	2,07%
TOTAL		38 770 307	39 153 240	26,58%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			26,51%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2023 à 35 dinars contre 264 dinars au 30 Septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	35	264	264
Total	35	264	264

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2023 à 346.319 dinars contre 364.212 dinars au 30 Septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	153 867	102 518	106 125
Dépositaire	38 466	67 397	52 161
Distributeurs	153 986	194 297	151 292
	-	-	-
Total	346 319	364 212	309 578

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2023 à 34.157 dinars contre 34.767 dinars au 30 Septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, retenue à la source	13 924	16 933	15 917
Redevance CMF	12 298	8 346	9 090
Charges à payer	7 935	9 488	12 591
Total	34 157	34 767	37 598

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022

Montant	100 820 391
Nombre de titres	843 715
Nombre d'actionnaires	595

Souscriptions réalisées

Montant	86 065 887
Nombre de titres émis	720 242
Nombre d'actionnaires nouveaux	193

Rachats effectués

Montant	(53 409 002)
Nombre de titres rachetés	(446 953)
Nombre d'actionnaires sortants	(104)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	17 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 283
Frais de négociation de titres	(120)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 5 542 304
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 795 216
Régularisation des sommes non distribuables	14 696

Capital au 30-09-2023

Montant	140 903 674
Nombre de titres	1 117 004
Nombre d'actionnaires	684

(A) Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.502.201 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, contre 1.165.280 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	374 090	1 532 336	852 884	2 188 458	3 114 465
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 128 111	2 719 870	312 396	927 618	1 239 762
Total	1 502 201	4 252 206	1 165 280	3 116 076	4 354 227

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à 309.542 dinars, contre 214.333 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Intérêts des dépôts	34 458	135 194	97 349	329 390	446 199
Intérêts des certificats de dépôt	275 084	516 116	116 985	327 292	501 513
Total	309 542	651 310	214 333	656 682	947 711

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Intérêts au titre des opérations de prise en pensions livrées	964 869	1 699 552	308 562	414 836	645 454
Total	964 869	1 699 552	308 562	414 836	645 454

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à 346.200 dinars, contre 205.035 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	153 867	376 240	102 518	269 588	375 713
Rémunération du dépositaire	38 467	94 060	25 629	67 397	93 928
Rémunération des distributeurs	153 867	376 240	76 888	202 191	281 785
Total	346 200	846 540	205 035	539 176	751 427

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à 47.720 dinars, contre 33.936 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/23	du 01/01 au 30/09/23	du 01/07 au 30/09/22	du 01/01 au 30/09/22	Année 2022
Redevance CMF	38 467	94 060	25 629	67 397	93 928
Taxes	3 509	10 411	2 587	7 677	10 264
Frais bancaires	44	131	30	89	118
Frais de publications	1 380	4 095	1 459	4 331	5 790
Honoraires commissaire aux comptes	1 800	5 342	1 709	5 072	6 781
Jetons de Présence	2 521	7 479	2 521	7 479	10 000
Total	47 720	121 519	33 936	92 045	126 883

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2021, cette commission a été ramenée à 0,3% TTC l'an, pour une période de 12 mois allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.